

Motion pour une fusion des sociétés anonymes MVR et VMCV pour améliorer les transports publics sur la Riviera

Cette motion est déposée dans les Conseils communaux de communes de la Riviera

Elle est déposée au Conseil communal de la Tour de Peilz le 11 Décembre 2019

Fusion de MVR et VMCV pour améliorer les transports publics sur la Riviera

Le fait que sur la Riviera, les prestations en transports publics soient fournies par deux sociétés anonymes rend leur harmonisation difficile.

Il semble que MVR qui exploite le rail ne sait pas ce que fait VMCV qui exploite la route et vice-versa.

MVR prévoit ainsi de fermer les haltes de Clies et de Gilamont, et de les remplacer par une nouvelle halte à Vevey-Vigneron.

Mais il ne semble pas prévu de compenser la perte de la desserte MVR de Gilamont qui se trouve dans un quartier très peuplé par une amélioration de la desserte VMCV de Gilamont par les lignes 202 et 215.

Les conseils d'administration de ces deux sociétés anonymes sont pourtant composés de municipaux de communes de la Riviera ; certains siègent même dans les deux CA.

MVR souhaite également supprimer des haltes sur la ligne Vevey-Blonay et un guichet ouvert en permanence à Blonay et Glion, cela pour des raisons de rentabilité. Or nous estimons qu'il s'agit là de prestations à la population qui doivent être maintenues, même si elles ne sont pas toujours rentables.

Depuis quelques mois, VMCV traverse en outre de sérieuses turbulences : personnel roulant insuffisant, manque d'anticipation en ce qui concerne l'achat de nouveaux bus et la mise en place de la nouvelle billetterie, explosion des coûts à la charge des communes sans lien avec une amélioration des prestations etc.

Les fonds publics cantonaux et en partie communaux couvrent les déficits de ces deux sociétés de transports. Dès lors, nous estimons avoir un droit de regard et de contrôle sur les décisions qui sont prises dans ces deux sociétés et qui définissent l'offre de transport dans notre région et les prestations y adéquates, ainsi que sur la gestion financière.

Or, il n'en est rien. Certes, il est possible d'obtenir le rapport d'activité de ces deux sociétés, mais notre pouvoir de contrôle s'arrête là.

Il est donc nécessaire de réunir MVR et VMCV dans une seule entité dans le but d'avoir une seule vision et une seule gouvernance des transports publics sur la Riviera.

Cette réunion pourrait se faire en deux étapes. La première consisterait en la création d'une seule S. A. nommée Transports publics Riviera (TPR).

Son conseil d'administration serait constitué des membres des deux C. A. existants, mais les partants ne seraient pas remplacés.

Il aurait pour tâche de préparer la transition en 4-5 ans vers une association de communes sur le modèle de l'Association sécurité Riviera (ASR) à constituer avant la fin de la législature 2021-2026.

La création d'un Conseil intercommunal TPR composé de conseillères et conseillers communaux permettrait ensuite d'obtenir la transparence de la gestion financière et de la gouvernance des transports publics sur la Riviera, ainsi que le maintien et si possible l'amélioration de la qualité des prestations de transports publics pour la population.

Nous demandons donc à la Municipalité de La Tour de Peilz de préparer la fusion de MVR et VMCV, et d'élaborer, d'entente avec les Municipalités des autres communes de la Riviera (Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, Montreux, St-Légier, Vevey, Veytaux), les statuts d'une Association de communes Transports publics Riviera selon les articles 112 et suivants de la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956.

Nous demandons le renvoi de cette motion à une commission ad hoc.

Pour le groupe socialiste, Marc Schlessler

Rapport relatif à la prise en considération de la motion de M. Marc Schlessler (PS) - « Pour une fusion des sociétés anonymes MVR et VMCV pour améliorer les transports publics sur la Riviera ».

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le mercredi 26 février à 18h30 en Salle 6 de l'Hôtel de Ville de Vevey, en séance conjointe avec la commission de la commune de Vevey, chargée d'étudier la motion avec un texte identique déposée par M. Clément Tolusso.

La Commission boélande chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Marc Schlessler était composée de :

Mesdames, Messieurs

Geneviève Pasche (arrivée à 19h25)
Willy Bühlmann (absent)
Kurt Egli
Marc Schlessler
Alexandre Stettler
Gilbert Vernez
Guy Chervet, président-rapporteur

La commission remercie la Commune de Vevey pour son sympathique accueil et Mesdames et Monsieur Elina Leimgruber (Syndique de Vevey), Colette Rossier (SAI), Jérôme Christen (Municipal de Vevey) pour les précisions et réponses apportées aux commissaires. Monsieur Jean-Pierre Schwab (Municipal de La Tour-de-Peilz) s'était excusé en raison d'une intervention chirurgicale.

Préambule

Le texte déposé à Vevey et à La Tour-de-Peilz est identique, mais chaque commission a décidé de rapporter séparément à leur Conseil communal respectif. Dans le texte de la motion il est dit que cette motion est déposée dans les Conseils communaux des communes de la Riviera, or, dans aucune des autres communes à part Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux le texte n'a été déposé. A noter qu'à Montreux, le texte a été retiré par la motionnaire à la suite des discussions engendrée lors de la séance de son dépôt.

Le texte déposé est un « inventaire à la Prévert » selon l'expression utilisée par un des motionnaires en séance, mais en gros cinq axes s'en dessinent :

- Harmonisation difficile des prestations entre MVT et VMCV
- Choix opérationnels des sociétés pas toujours en lien avec les prestations potentiellement attendues des usagers
- Critique de la gestion opérationnelle, surtout par rapport à ce qui s'est passé aux VMCV
- Demande aux Municipalités de la région de venir avec un préavis pour la fusion des sociétés MVR et VMCV, dans un premier temps

- Demande de transformer dans un second temps la société fusionnée en association de communes par analogie à l'ASR.

Discussions

Madame Elina Leimgruber donne certaines précisions utiles à la bonne compréhension du sujet, qui ont été complétées dans le cadre de la discussion par Mme Rossier et certains commissaires:

- La motion telle que déposée est irrecevable, car elle demande à la Municipalité une tâche qui n'est pas de son ressort. En effet, pour constituer une association de commune, selon l'article 112 de la Loi sur les Communes, il faut que les communes collaborent ensemble à des tâches de compétence communale, or les transports publics sont de la compétence de l'Office Fédéral des Transports, qui donne des concessions.
- Pour réaliser une fusion, que ce soit par échange d'actions ou par absorption, il faut que les actionnaires des deux sociétés donnent leur aval dans une très grande majorité
- Dans le cadre d'une fusion par absorption, il faut que la société qui absorbe soit actionnaire unique...
- Dans le cadre d'une fusion par échange d'actions, il est impératif légalement que le rapport d'échange soit plausible et défendable et qu'il préserve les actionnaires dans leur droit patrimonial, soit que leur part de gâteau ne varie pas dans l'opération. On notera que l'on parle uniquement de la part de patrimoine et non pas des droits de vote, qui eux peuvent être très fortement dilués si les sociétés fusionnées ont des valeurs patrimoniales très différentes...
- La société MVR est gérée par le MOB avec un contrat de prestation. Le MOB fournit toutes les prestations à MVR, qui détient les infrastructures et actifs d'exploitation nécessaires aux différentes lignes.
- Les conditions salariales du MOB (qui emploie le personnel travaillant pour MVR) et des VMCV ne sont pas égales ce qui évidemment serait un point à analyser pour une fusion.
- Par ailleurs, il est utile de connaître la structure de l'actionnariat actuel des deux sociétés :

VMCV SA (source rapport de gestion 2018)

Communes	Part de détention de capital
Montreux	32.83 %
Vevey	23.99 %
La Tour-de-Peilz	14.85 %
Blonay	7.64 %
St-Légier – La Chiésaz	6.30 %
Corsier-Sur Vevey	4.43 %
Chardonne	3.89 %
Corseaux	2.94 %
Jongny	1.99 %
Veytaux	1.14 %
Total	100.00 %

Transports Montreux Riviera SA (source rapport de gestion 2018 et indications fournies par Mme Leimgruber en séance)

Actionnaires	Part de détention de capital
Canton de Vaud	19.7 %
Confédération Suisse	17.1 %
Cie du chemin de fer MOB	17.0 %
Commune de Vevey	8.2 %
Commune de Montreux	5.2 %
<u>Actionnaires privés</u>	<u>26.4 %</u>
Autres actionnaires	16.4 %
Total	100.00 %

Il est évident que du point de vue de la valeur de l'entreprise, la société Transports Montreux Riviera SA pèse plus lourd, de part les infrastructure ferroviaires (tunnels, ponts, bâtiments, rails, etc) et que le matériel roulant ferroviaire est plus onéreux que celui de la route. Dès lors, en cas de fusion par échange d'actions (dans la mesure où les actionnaires donneraient encore leur accord), les communes de la Riviera auraient un droit de vote très fortement dilués au profit des actionnaires majoritaires de MVR. Une alternative serait que les communes de la Riviera achètent les actions aux actionnaires majoritaires (pour autant qu'ils soient d'accord de les céder et également pour autant que les communes disposent des moyens financiers suffisants...) elles pourraient ainsi payer la structure pour financer en plus les déficits des lignes selon les dispositions légales en la matière et là, il faut bien le reconnaître on a de la peine à y voir une motivation suffisante...

Globalement, la plupart des commissaires présents souhaiteraient une meilleure cohérence et coordination dans l'offre proposée aux usagers, pour autant que les communes concernées soient d'accord d'ouvrir de nouvelles prestations ou de modifier les prestations actuelles, ce qui ne peut être finalement décidé que cas par cas ou ligne par ligne.

Madame Rossier nous a également rappelé de l'existence de la Conférence Régionale des Transports publics de la Riviera (CRTPR), créée sur proposition du groupe de travail chargé d'étudier les difficultés relevées dans l'étude réalisée pour la fusion de VMCV et de MVR débutée en 2013 et stoppée en 2014.

Ainsi les dix Municipalités ont accueilli favorablement la création de cette conférence à laquelle participent les acteurs suivants :

- 1 représentant par municipalité
- Les présidents des conseils d'administration de VMCV, MVR et MOB
- Les directeurs de VMCV, MVR et MOB
- 2 représentants du Canton (le Préfet et la DGMR)
- 1 représentant de la CORAT

La séance constitutive a eu lieu au début 2018 et a permis de rappeler les objectifs de la conférence, la position du Canton en matière de transports publics sur la Riviera, de définir les modalités de fonctionnement de ladite conférence.

La conférence se réunit 2 à 3 fois par an, selon les besoins.

Délibérations

Ayant entendu tout ce qui a été échangé, écouté les arguments des deux motionnaires et des différents intervenant au sein des deux commissions, la commission boélande s'est retirée pour délibérer à part. Le motionnaire a souhaité que la commission se détermine de manière globale sur la motion et non pas axe par axe, si bien qu'au vote, c'est à une voix pour et 5 voix contre que la commission a voté pour refuser la prise en considération de la motion.

Par ailleurs, **un vœu que la Municipalité soutienne et encourage la réflexion dans le cadre d'une meilleure coordination de l'offre au profit des usagers des transports publics** a été voté par 4 voix pour, une voix contre et une abstention.

Conclusions

C'est donc à une très large majorité que la commission chargée d'étudier la prise en compte de la motion de Marc Schlessler intitulée « Pour une fusion des sociétés anonymes MVR et VMCV pour améliorer les transports publics sur la Riviera », vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de rejeter la prise en considération de cette motion.

La Tour-de-Peilz, le 3 mars 2020

Au nom de la commission,
Le président-rapporteur

Guy Chervet

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz du 20 mai 2020

Présidence : M. Jean-Wilfrid Fils-Aimé

Prise en considération de la motion de M. Marc Schlessler (PS) « Pour une fusion des sociétés anonymes MVR et VMCV pour améliorer les transports publics sur la Riviera »

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu la motion de M. Marc Schlessler (PS) « Pour une fusion des sociétés anonymes MVR et VMCV pour améliorer les transports publics sur la Riviera »,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de rejeter la prise en considération de la motion de M. Marc Schlessler (PS) « Pour une fusion des sociétés anonymes MVR et VMCV pour améliorer les transports publics sur la Riviera » et de considérer celle-ci comme réglée.

Ainsi adopté à une très large majorité (deux avis contraires et huit abstentions).

La Tour-de-Peilz, le 20 mai 2020

CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Le Président

La Secrétaire